



# Donation d'actions démembrés avec pacte adjoint - réemploi avec report de démembrement

Par **NORD**, le **14/03/2024** à **16:47**

Bonjour,

J'envisage de donner à mes enfants la nue-proprété d'actions que je possède et dont je conserverai l'usufruit.

Puis de conclure un "pacte adjoint" qui préciserait que ces titres doivent obligatoirement être apportés à une société familiale pour une augmentation de capital en nature avec report du démembrement sur les action créées. Est-ce que cela vous semble possible sans recourir à un notaire, en faisant un don manuel avec un pacte adjoint, sachant que j'ai passé quelques années en fac de droit? Ou cela est-il légalement ou ficalement impossible pour une raison que j'ignorerais?

Merci pour votre aide !

N.